

La protection de votre patrimoine

La vie nous apparaît souvent comme une grande bataille avec un parcours semé d'embûches, où l'on avance et recule selon les circonstances en tentant cependant, dans l'ensemble, d'améliorer notre sort. C'est ainsi que notre patrimoine se bâtit et on réalise tout d'un coup toute sa valeur économique. On cherche alors à le protéger et à le faire fructifier en visant, parallèlement, une sécurité matérielle pour nos vieux jours. Toutefois, quelques événements de la vie courante viennent affecter ce patrimoine : une union, l'achat d'une maison, l'arrivée d'un enfant, un accident, la maladie, une rupture et, bien entendu, le décès.

Pour chacune de ces situations, une personne s'avère compétente pour vous conseiller et vous rassurer sur la protection de votre patrimoine. C'est un expert qui vous aidera par ses conseils à faire fructifier vos avoirs et à les utiliser judicieusement ou à les transmettre selon vos volontés en cas de mauvais coup du sort.

Le notaire : le conseiller juridique des familles québécoises!

